

Nom et coordonnées de l'école :	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{er} TRIMESTRE
RPI Asques – Saint Romain la Virvée Ecole Publique Ecole Publique Le Bourg 65 rue Milonis	Date : jeudi 9 novembre 2023
Communes : Asques Saint Romain la Virvée	

Présents :

Présidente : Sandrine Lunet

Equipe enseignante :	Sandrine LUNET, Carine PACE, Mari-Wenn ALLAIN, Nathalie LEFEBVRE, Julie AUBRON, Laure GUEZENEC
Le maire ou son représentant :	Murielle DARCOS (maire d'Asques), Marie-Claude FOURCADET (présidente du SIRP), Lucile MONCHANY (élue de St Romain la Virvée), Claude LARROCHE (élue d'Asques)
DDEN :	Françoise MERCIER
Représentants des parents d'élèves :	Lora CASTETS, Jennifer SABOULARD, Priscilla COIFFARD

Excusés :

Alain MONTION (maire de St Romain la Virvée)
Yoann BROUAGE (RPE de St Romain la Virvée)
David TROUSSELARD (RPE de St Romain la Virvée)
Nancy BROTHERSON (IEN de la circonscription de St André de Cubzac)

Début du conseil d'école : 18h

Secrétaire de séance : Carine PACE

Préambule :

- Approbation du PV du précédent conseil d'école : adopté à l'**unanimité**
- Vote de regroupement des deux conseils d'école du RPI : le regroupement des deux conseils d'école d'Asques et de St Romain est voté à l'**unanimité**. Cette année, Mme LUNET en sera la présidente.
- Présentation du règlement intérieur du conseil d'école : adopté à l'**unanimité**
- Présentation des membres du Conseil d'école
- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves :
 - Ecole d'Asques : 55,91 % de participation, 51 suffrages exprimés sur 52 votants.
 - Ecole de ST Romain la Virvée : 77,36 % de participation, 82 votants (75 suffrages exprimés et 7 bulletins blancs ou nuls) sur 106 électeurs.

I. Fonctionnement de l'école

a. Règlement intérieur et Charte de la Laïcité :

Des modifications ont été apportées au règlement afin de mettre à jour le nouveau fonctionnement du RPI en ce qui concerne la garderie et la fin de la navette entre les communes. Un paragraphe concernant le harcèlement à l'école a également été ajouté. Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Une nouvelle charte est à ajouter au RI : la charte de de la diversité. Celle-ci est présentée à l'ensemble des membres du conseil et annexée au présent PV.

Les directrices rappellent qu'elles sont là pour veiller au respect de la loi et que le niveau Urgence Attentat du plan Vigipirate est actuellement en vigueur. De plus, depuis plusieurs années les parents ne sont plus autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école. Une note de service de la hiérarchie le rappelle tous les ans.

Si des précisions supplémentaires sur le cadre réglementaire sont nécessaires, il est possible de prendre contact avec l'Inspection de Circonscription. Le numéro sera fourni sur demande.

Néanmoins, pour l'équipe enseignante, l'accent est mis depuis plusieurs années sur les événements festifs comme le marché de Noël, le Carnaval, la Fête de l'Ecole ou la Grande Lessive pour permettre aux parents de rentrer dans l'école en dehors des horaires scolaires et de pouvoir continuer à faire du lien.

b. Le harcèlement à l'école :

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, les écoles du RPI ont mis en place un protocole de gestion des situations de harcèlement. Le protocole harcèlement est présenté aux membres du conseil.

Il propose un processus décrivant les étapes du traitement des situations, et indique ce qu'il convient de faire.

Dans tous les cas, la direction d'école est informée et responsable du traitement des situations de harcèlement. Il est souhaitable qu'elle en informe l'IEN de la circonscription, pour un éventuel traitement en binôme et pour avis. Pour les cas survenant lors du temps périscolaire, il peut s'avérer nécessaire que la situation soit conjointement assurée par la direction et le maire (ou son représentant).

- Etape 1 : révélations des faits
- Etape 2 : recueil des paroles des protagonistes à l'aide d'entretiens qui relèvent de règles précises
- Etape 3 : élaboration de mesures de protection à mettre en place si besoin
- Etape 4 : suivi post-événement

Il est à noter que les enseignantes du RPI n'ont pas encore bénéficié de la formation pHARe.

c. Sécurité à l'école :

Exercices de sécurité :

Les exercices d'évacuation incendie ont eu lieu le 12 septembre à Asques et le 25 septembre à St Romain.

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Pour le premier exercice, il s'agit du PPMS Attentat Intrusion, il a eu lieu le 2 octobre à Asques et le 9 novembre à St Romain. Initialement programmé le 16 octobre, il a été décalé à la demande de la DASEN, en raison de l'attentat perpétré à Arras et du stress potentiellement engendré pour les élèves.

Le scénario choisi par l'école d'Asques a été celui de la fuite vers le lieu de repli qui est la halte nautique, au port d'Asques. Tout s'est bien déroulé, les élèves ont été relativement discrets dans les rues du village.

Le scénario choisi par l'école de St Romain est le confinement. L'exercice n'a pas été concluant bien qu'élèves et adultes présents aient réagi de façon adaptée. La disposition de l'école et de la salle polyvalente ne permet pas d'avoir un signal entendu dans tous les bâtiments (c'est actuellement la corne de brume). Par ailleurs, la porte centrale étant une porte anti-panique, l'intrusion est difficile voire impossible à empêcher. Enfin, la commande centrale de fermeture des volets ne fonctionne pas. La mairie est informée, le nécessaire sera fait. Les services en charge de la sécurité des élèves à la DSDEN ainsi que la gendarmerie de Villegouge vont être consultés pour une amélioration du protocole.

Structure de l'école de St Romain la Virvée :

La structure de jeu est accessible aux enfants de 3 à 8 ans. Une plaque certifiante est posée sur le grillage et en indique les conditions d'accès. La révision de la structure a été effectuée le 2 novembre 2023. Par ailleurs, les demandes d'entretien émanant de l'équipe enseignante sont systématiquement mises en œuvre par le personnel municipal durant les vacances scolaires.

Sécurité du parking et de l'entrée de l'école :

La haie du parking de St Romain empêche la visibilité des automobilistes sur l'escalier menant vers l'école. La municipalité est consciente du problème et des solutions vont être mises en œuvre. Néanmoins, il est rappelé que les enfants doivent être amenés par leurs parents jusqu'au portail afin d'éviter tout problème.

De même chacun est invité à réduire au maximum sa vitesse sur la route Milonis.

d. Budgets :

Ils sont attribués par année civile.

Les enseignantes d'Asques organisent une classe découverte dans le Pays Basque du 3 au 4 juin et souhaiteraient demander une subvention spéciale au SIRP. Le coût du voyage est de 6 877,40 euros (2000 euros de transport et 4877,40 euros pour les visites et hébergement)

Un budget prévisionnel sera communiqué au SIRP d'ici la fin de l'année.

Les enseignantes de St Romain espèrent, malgré la conjoncture, le maintien du budget actuel qui est confortable et tout à fait adapté aux besoins de l'école. Elles sont cependant conscientes de la baisse des dotations subies par les municipalités.

e. Coopérative scolaire :

La coopérative scolaire sert à financer des sorties, du petit matériel consommable (cuisine, bricolages, expériences, ...), des projets, des goûters collectifs lors d'occasions, les costumes, des interventions d'animateurs etc.

Au 01/09/2023, date de clôture de l'exercice 2022-2023, il y avait 6274.83€.

La coopérative a bénéficié en ce début d'année de :

- 50€ de don pour la location des chaises et tables à Asques
- 2000€ de don de l'AIPE
- 845€ de participation des parents à la Coopérative Scolaire
- 2689€ de recette pour la photo scolaire

Suite à la cotisation et au paiement de l'assurance de l'OCCE, 288,50€ ont été déduits.

Au 08/11/2023, il y a 10 050,05€.

De cette somme, seront prochainement débités :

- 1200€ d'arrhes pour le voyage scolaire d'Asques
- 2069,46€ de facture du photographe

f. Communication Parents / Enseignants / Direction / Mairie :

Les outils de communication restent les mêmes : mails, cahier de liaison et téléphone. Les enseignantes sont présentes au portail au moins 1 fois par semaine le matin et tous les soirs de 16h30 à 16h40 à St Romain et à Asques, elles sont présentes matin et soir.

II. Projets et vie de l'école :

a. Axes généraux :

Le projet d'école 2020- 2024 a été rédigé en juin dernier. Il comporte trois axes :

- Axe 1 : Améliorer les résultats des élèves dans les apprentissages fondamentaux (en lien avec celui du collège)
- Axe 2 : Favoriser une scolarité sereine
- Axe 3 : Développer des compétences culturelles et citoyennes et l'ouverture au monde (milieu rural)

b. Projets de classe en lien avec le projet d'école :

- Projet du RPI : les Héros
- Classe des CE2/CM1 : projet cirque en partenariat avec la CDC du Fronsadais. Un intervenant viendra le jeudi 7 décembre après-midi.
- Classe des CM1/CM2 : projet « Gens de La Fontaine » avec la CDC du Fronsadais. Mme Lunet aura une réunion le 7 décembre afin de préparer le projet.
- Ecole d'Asques : projet de classe découverte dans le Pays Basque.
 - Le voyage se déroulera du 3 au 4 juin. Le centre d'hébergement est le Domaine du Pignada à Anglet.
 - Jour 1 : visite des grottes d'Oxocelhaya à Isturitz le matin
 - initiation pelote basque et jeux traditionnels basques l'après-midi
 - Jour 2 randonnée sur le sentier du littoral à Saint Jean de Luz le matin
 - visite de la Cité de l'océan à Biarritz l'après-midi
- A l'école de St Romain, le projet Mini-Concert « Le Vaillant Petit Tailleur » prévu en décembre a été annulé par la compagnie artistique. De même, le projet Ecole Dehors a dû être interrompu du fait de la parution de nouvelles restrictions dans l'encadrement des élèves, parues au BO du 29 juin 2023. Les

enseignantes espèrent une modification rapide du texte législatif puisque le city stade n'est désormais plus accessible pour les maternelles, même pour la motricité. De nouveaux projets vont donc être construits pour les mois à venir. La classe de CP-CE1 devrait se rendre à la grotte de Pair non Pair en relation avec le travail sur la Préhistoire.

- Les enseignantes souhaitent souligner que les projets extérieurs sont des projets préparés bénévolement sur un temps personnel. Ils ne sont donc pas obligatoires, la seule exigence étant le respect et l'application des programmes.

Dates importantes de l'année :

- Marché de Noël : 15 décembre à Asques
- Carnaval : 5 avril
- Fête de l'école : 21 juin à St Romain

Les MS bénéficient du temps calme tous les jours. Le lundi et le jeudi, ils sont allongés au dortoir et le mardi et le vendredi, le temps calme se déroule dans la classe.

Les enfants qui ne dorment pas retournent en classe. La modulation des temps de repos continue à évoluer tout au long de l'année en suivant le développement des enfants et surtout leur capacité à suivre correctement les enseignements de l'après-midi. Cette question pédagogique est à traiter avec l'enseignante de la classe directement.

Suite à une question de parents, la loi EVRAS est une loi belge, donc ne concerne pas l'enseignement en France. Cependant, la loi stipule que tous les enseignements dispensés à l'école sont obligatoires et ne peuvent pas faire l'objet de dispense ou d'opposition de la part des parents.

c. Accueil périscolaire et éventuelles actions en lien avec le projet d'école :

Dans un objectif commun de bien vivre ensemble, la commune de St Romain et l'équipe enseignante sont en train de travailler à la rédaction d'une charte de bon fonctionnement et de comportement. Cette charte précisera les comportements attendus de chacun des usagers (élèves, parents, personnels et équipe enseignante) et les moyens mis en œuvre pour permettre l'épanouissement de chacun. Les élues d'Asques signalent leur volonté de participer à la rédaction de cette charte afin qu'il existe un outil commun à tout le RPI. Cette charte sera présentée au prochain conseil d'école.

III. Parcours de l'élève :

a. Dispositifs d'aide :

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté) : composé d'une psychologue scolaire, Anne GROS-ABADIE et d'une maîtresse G (rééducation en psycho-pédagogie), Isabelle LACOSTE. Les enseignantes travaillent beaucoup avec elles et apprécient les gestes professionnels de chacun. Leur éclairage est souvent très aidant professionnellement. Il est malheureusement à noter que pour l'instant, la psychologue scolaire est en arrêt maladie et n'est pas remplacée.

Le Pôle ressource : l'objectif de cette équipe composée de conseillers pédagogiques, d'un psychologue scolaire, de l'Inspecteur de l'Education nationale, de directeurs d'école, est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

MAIRIE

Bus et garderie :

La municipalité d'Asques offre un nouveau service aux usagers en instaurant une garderie. De fait, la navette a été supprimée. C'est une nouvelle habitude à prendre et la municipalité est confiante pour que cela se fasse progressivement.

Par ailleurs, les élues d'Asques précisent que dans le cadre d'un RPI, une navette n'est normalement possible qu'à partir d'une distance supérieure à 3km ce qui n'est pas le cas de nos écoles. Elles sont attentives au nombre de places disponibles (il y en a 50 sur le parking). Un rappel a été envoyé aux parents pour leur rappeler de ne pas rouler au-delà de 30km/h sous peine d'intervention de la gendarmerie.

Enfin, il est à noter que les enfants des deux écoles ainsi que les personnels encadrants sont satisfaits des conditions d'accueil plus favorable à chaque âge. De même les enseignantes d'Asques notent qu'elles voient plus de parents le soir, ce qui rend les échanges plus conviviaux.

Cantine et périscolaire :

Pour rappel, la cantine et la garderie sont des services offerts par les municipalités et leur mise en place est facultative. Il s'agit de choix municipaux en faveur des usagers.

La construction du bâtiment de cantine de St Romain est retardée puisque l'appel d'offre est revenu infructueux. Des 800 000€ prévus, le montant est passé à 1,4 million. Le projet doit donc être revu, soit dans sa forme, soit dans les dimensions mais il n'est pas annulé.

Un nouvel appel d'offre va être passé puisque le contrat qui lie la mairie de St Romain au prestataire de service pour les repas de la cantine arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Les Représentants des Parents d'élèves peuvent venir manger à la cantine un plateau témoin. Il leur suffit de prévenir la mairie en amont (délai à vérifier) et ils pourront manger le même repas que les enfants. Cependant, il n'est pas dans leurs attributions de contrôler le fonctionnement du repas.

La gestion du comportement des enfants ainsi que les attitudes attendues de la part des adultes encadrants ont été clarifiées avec le personnel.

Par ailleurs, dans le cas de questions relatives aux temps périscolaires, les parents sont invités à respecter la voie hiérarchique et à passer directement par la mairie. Ils ne doivent en aucun cas prendre contact directement avec les agents.

A Asques, l'alternance des classes concernant le moment de prise des repas est possible, il faut d'abord organiser cela avec les agents. Un essai va être proposé : l'alternance sera d'un jour sur deux.

Les menus sont établis lors de commission cantine mais malgré les nombreuses invitations, aucun parent n'est jamais venu y participer, que ce soit à Asques comme à St Romain.

Concernant les quantités de goûter, le pain n'est pas rationné puisque le personnel commande du pain supplémentaire pour cela. Il est à ce propos rappelé que le goûter est également un engagement des communes pour le bien de tous mais que ce n'est pas obligatoire : il pourrait ne pas y en avoir. C'est un choix effectué pour le bien-être des enfants.

Pour la garderie à Asques, les élus vont étudier un système différent. Un interphone pourrait être envisagé.

Les municipalités des deux communes rappellent leur engagement à ce que le temps de 8h40 à 8h50 et de 16h30 à 16h50 soit gratuit pour la garderie, ce qui laisse le temps aux familles dont les fratries sont réparties sur les deux sites, de se rendre dans chaque école.

Les questions traitées en conseil d'école relèvent des principes de gestion collective. Les municipalités invitent les parents dont les enfants auraient rencontré des problèmes spécifiques et individuels (nombre de nuggets, pichet d'eau etc...) à les contacter directement.

Ce type de question ne sera plus traité en conseil d'école mais sera tout à fait accueilli par les élus de chaque municipalité aussitôt que le problème aura eu lieu. Il en est de même pour les questions pédagogiques qui doivent s'adresser directement à l'enseignante de la classe qui répondra directement aux parents concernés.

Fin du conseil d'école : 20h15

Prochain conseil d'école le : **mardi 6 février 2024**

Fait à Asques le 9 novembre 2023

La directrice, présidente du conseil d'école :
Sandrine LUNET

La secrétaire de séance :
Carine PACE

